



NOTE DE COMMUNICATION SUR LES INDICES DE PRIX DU BOIS-ENERGIE

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) se félicite de la publication des indices des prix du bois-énergie qui constitue un premier pas significatif vers une maturité du marché

Depuis plusieurs années, l'observation des prix du bois-énergie est une demande forte et récurrente des acteurs de la filière bois-énergie, tandis que, parallèlement, les partenaires institutionnels (Ministère de l'Agriculture et Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)) souhaitent disposer d'un suivi des prix cohérent entre bois-énergie, bois de trituration et bois ronds.

La révision et la publication récente de mercuriales et d'indices des prix du bois-énergie, fortement attendue par la profession et aujourd'hui saluée par le CIBE, est une première en termes de collaboration des acteurs. En effet, la réalisation d'une enquête par le CEEB (Centre d'Etudes et d'Economie du Bois), sous convention avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE, service statistique du Ministère de l'Industrie), et le Service Statistique et Prospective du Ministère de l'Agriculture (SSP) depuis 2011, est le fruit d'une confluence d'intérêts et de l'acquisition d'une maturité du marché des combustibles bois.

Depuis avril 2011, une photographie du marché du bois-énergie avec une évolution indicelle trimestrielle des prix des différents combustibles bois à l'échelle nationale, est ainsi disponible et accessible à tous, sous différentes formes, avec l'appui et l'implication de France Bois Forêt.



Historique et résultats

1^{ère} étape : une nouvelle classification des combustibles élaborée par le CIBE

Pour arriver à ce résultat, les acteurs du bois-énergie, rassemblés au sein du CIBE, de l'amont (forêt) à l'aval de la filière (vente de chaleur), se sont tournés vers le CEEB, qui menait depuis plusieurs années, sous convention avec l'INSEE, une première observation (en complément des prix du sciage), sans toutefois utiliser les mêmes classes de produits du bois-énergie, ni toucher la totalité des producteurs de combustibles bois.

Le travail préalable et indispensable a consisté, dès 2008, dans le cadre du CIBE, à établir une classification des combustibles de manière à caractériser les combustibles bois selon les cas, hors frais de transport et de livraison du combustible. Parallèlement, la participation des entreprises, des organisations professionnelles, des interprofessions nationales et régionales du bois, du CIBE et du SSP a permis de compléter la liste des entreprises à enquêter.

De nouvelles mercuriales du bois-énergie mises en place par le CEEB

La deuxième étape, animée et coordonnée par le CEEB avec la participation de l'amont et de l'aval de la filière, a consisté à élaborer, tester, puis finaliser un questionnaire « prix du bois-énergie départ ». En effet, il s'agit bien d'enquête de prix départ forêt, plateforme de conditionnement ou scierie selon les cas, hors frais de transport et de livraison du combustible. Parallèlement, la participation des entreprises, des organisations professionnelles, des interprofessions nationales et régionales du bois, du CIBE et du SSP a permis de compléter la liste des entreprises à enquêter.

La validation du questionnaire par le Comité des Utilisateurs réuni par le SSP, rassemblant les représentants des producteurs de bois-énergie, l'ADEME et le SSP lui-même, a permis de soumettre l'enquête au Comité du Label du CNIS qui examine tous les projets d'enquête que lui soumettent les services producteurs de la statistique publique. Il fait office d'« autorité » de la statistique publique.

En octobre 2011, le Comité du Label a validé l'enquête sur les principaux facteurs suivants : intérêt du sujet, réponse à un besoin, qualité du questionnaire, crédibilité de la démarche et du gestionnaire d'enquête, représentativité de l'échantillon, validité de la méthode de traitement et de diffusion ; permettant d'obtenir le label d'enquête d'intérêt général et de qualité statistique et d'enquête obligatoire.

Résultats et perspectives

Les acteurs disposent aujourd'hui d'une mercuriale indicée¹ des différents produits bruts et produits élaborés de bois-énergie, publiée trimestriellement par le CEEB. L'enquête a atteint au 4^{ème} trimestre 2011 un niveau de représentativité couvrant plus de 70% des chiffres d'affaires par lignes de produits.

Sur les douze derniers mois, 3,9 Millions de tonnes (Mt) furent observés par le CEEB. Les estimations de l'ADEME sur le marché des chaufferies collectives et industrielles en 2011 portent sur 1,27 Millions de tonnes équivalent pétrole, soit entre 3,8 et 5 Mt de bois. L'Agreste comptabilise environ 4,7 Mt de bois énergie en 2011. L'enquête du CEEB a progressé de près de 30% en terme de volume observé entre le T2-2011 et T2-2012.""

Une étape très importante a donc été franchie puisque de nombreux acteurs (clients et fournisseurs) indiquent d'ores et déjà employer ces indices pour établir des contrats d'approvisionnement à moyen terme et se disent attachés à la pérennité de l'enquête et du mode de présentation des résultats.

Les travaux 2012 du CIBE portent sur des propositions de formules de révision et une prise en compte des besoins régionaux. Il s'agit d'intégrer des indices de prix dans des formules de révision-type afin de fournir aux professionnels une boîte à outils pertinente et argumentée. Au-delà des propositions de formules de révision de prix, une réflexion est également engagée par le CIBE, avec le CEEB, pour étudier les potentielles évolutions divergentes de prix entre régions et pourrait aboutir, à terme et si cela s'avérait, nécessaire à des propositions de régionalisation des résultats de l'enquête. Pour ce faire, le CIBE souhaite que le plus grand nombre d'acteurs en région le rejoigne afin de mener au mieux cette réflexion.

Les acteurs engagés

Le Centre d'Etudes et d'Economie du Bois (**CEEB**), créé en 1971 sur financement public puis professionnel, est une association indépendante dont l'objet est l'étude des structures, tendances et perspectives du marché des produits forestiers. Le CEEB est reconnu par arrêté ministériel depuis 2008 comme organisme professionnel reconnu pour l'observation des prix de l'industrie et des services. Il est le gestionnaire de l'enquête prix du bois-énergie. Son comité technique est composé de représentants de la production et de la consommation de bois-énergie.

Le **Comité du Label du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique)** en novembre 2011 a renouvelé cet agrément et l'a étendu au bois-énergie sylvicole. Il a désigné, « au regard de sa compétence » le CEEB comme gestionnaire de l'enquête (ainsi que celle de la trituration et du bois rond) par arrêté du 07 octobre 2011. Par ce label, seuls les agents du CEEB, ayant signé l'engagement de confidentialité, sont autorisés à accéder aux données et informations.

Deux **services statistiques publics** sont impliqués :

- Le **SSP** (Service de la Statistique et de la Prospective) du Ministère de l'Agriculture
- **L'INSEE** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) du Ministère de l'Industrie

La liste des **entreprises** fut établie par rassemblement des sources publiques et professionnelles. Elle est actualisée annuellement par le SSP et le CEEB, lors d'une revue de mouvement. La liste est sous le sceau du secret.

¹ Mercuriale indicée : mercuriale des prix moyens observés ramenée à une base 100 fixée le T3 2011



Méthodologie et moyens de l'enquête

La collecte d'informations

Elle est réalisée par le CEEB à l'aide d'un serveur dédié pour assurer la sécurisation des informations. Les enquêtés peuvent ainsi répondre directement sur le serveur ou envoyer leur réponse au CEEB qui les intègre dans la base (les entreprises peuvent vérifier à tout moment les informations les concernant).

En 2012, 435 entreprises ont été enquêtées sur les volumes et les prix « départ » (début de campagne 2012-T2 au 28 juin 2012)

Nombres d'entreprises enquêtées par type de produits :

Bord de Route	Produits Bruts	Bois Bûches	Produits élaborés	Briquettes / Granulés
184	244	217	318	186

Les entreprises ont une **obligation légale de réponse**, au risque après relance de recevoir un courrier de l'Administration, encourageant en ultime cas une amende.

A titre d'exemple : Planning d'enquête pour la période de vente avril – mai - juin

Ouverture de la plateforme et envoi des questionnaires	28 juin
1 ^{er} rappel	11 juillet
2 ^{ème} rappel et relances	16 juillet
3 ^{ème} rappel et relances	19 juillet
4 ^{ème} rappel et relances	25 juillet
Clôture de la plateforme	08 août

L'analyse des informations

Les relances menées par le CEEB sont automatiques dès lors d'une non-réponse, ou d'une donnée « étonnante » déclarée (en regard des trimestres précédents par exemple). L'analyse qualitative par répondant est opérée par le gestionnaire, qui est aidé par le serveur lui indiquant toutes les réponses se trouvant à plus ou moins 25% du prix moyen constaté, et lui affichant les valeurs précédentes.

Le comité technique du CEEB, ayant une parfaite connaissance du marché, se rassemble trimestriellement dès la clôture de l'enquête pour évaluer la cohérence des résultats finaux, par ligne de produits au niveau des informations suivantes :

- Nombre de répondants
- Volume enquêté
- Valeur
- Evolution par rapport au mois précédent, et par rapport à l'année précédente

Conformément à la méthodologie validée par le Comité du Label, toutes les réponses aberrantes sont écartées. Ainsi, 2 à 3% des réponses le sont régulièrement. Si le Comité du Label identifie une incohérence, seul le gestionnaire (le CEEB) retourne vers les réponses individuelles, et confirme ou modifie en responsabilité l'intégration de ce résultat.

La publication des résultats

Pour être publiés, les résultats doivent correspondre à un niveau élevé de représentativité du marché (70% de la valeur total échangée minimum) et, pour préserver le secret statistique, couvrir plus de trois entreprises².

² Extrait convention : « [...] Dans le cas des enquêtes déléguées au SSP, l'interrogation peut ne porter que sur un échantillon d'unités. Dans ce cas, l'échantillon interrogé doit essayer de couvrir, pour chaque produit et variable enquêtés, au moins 70% de la valeur totale France entière, sauf cas particulier. [...] »



Mercuriales et indices publiés : quelles différences au final ?

Le CEEB publie en accès libre, la 1^{ère} quinzaine du 2^{ème} mois suivant la clôture d'enquête, les résultats via, notamment, la Fédération Nationale du Bois, le CIBE, France Bois Forêt (FBF), Le Bois International et diffuse également les éléments aux services statistiques (SSP et INSEE) et Administrations qui le sollicitent.

Ainsi le SSP et l'INSEE emploient les mêmes données émanant du CEEB pour établir des indices composites de prix. Ces indices se distinguent d'une part sur leur contenu, mais également sur leur signification et leur mode de représentation du marché de la manière suivante.

Spécificités des publications du CEEB, SSP et INSEE sur les prix et indices du bois-énergie
(Source : CIBE)

Publication	CEEB	SSP	INSEE
Champ couvert	Tous types de biomasse	Biomasse sylvicole (exploitation forestière et scierie)	Connexe, biomasse transformée (industrie), broyat de bois fin de vie
Produits <i>[Q = qualités]</i>	<p>15 produits bruts</p> <p>Bois bords de routes Ecorces (4 Q) Dosses et délignures (2 Q) Sciures (2 Q) Chutes de scieries (2 Q) Chute d'entreprises de 2^{ème} transformation° (2 Q) Bois de recyclage Copeaux de rabotage</p> <p>15 produits élaborés</p> <p>Granulés (3 Q) Briquettes Plaquettes forestières (3Q) Plaquettes bocagères (2 Q) Plaquette de scierie Plaquettes urbaines (2 Q) Broyats de classe A Mélange (2 Q)</p> <p>13 produits bois bûches</p> <p>En vrac / palettes / Filets</p>	<p>3 Indices composites :</p> <p>Bois ronds toutes longueurs</p> <p>Bois bûches</p> <p>Plaquettes forestières, bocagères ou urbaines</p>	<p>1 indice global :</p> <p>Bois-énergie industriel</p>
Mode de Calcul	Prix moyen pondéré par les volumes trimestriels des répondants	Evolution de Prix pondérée par un panier de volume fixé annuellement	
Représentation	Evolution du marché global	Evolution du prix d'un panier représentatif annuel de biomasse forestière	

Le **SSP** ne prend en compte que les productions émanant des exploitants forestiers et des scieries de par son champ de compétence. Par ailleurs, il emploie la méthode de LASPEYRE chaînée afin de constituer ces indices. En simplifiant, ces derniers sont constitués au regard des ventes de l'année précédente (Enquête Annuelle de Branche ou EAB) et d'un panier moyen annuel. Ce panier intègre le poids de chaque combustible et entreprise dans le panier global. Il est modifié chaque année pour tenir compte des évolutions. Chaque trimestre, ce même panier est employé avec les prix collectés pour produire les indices. Cette méthode est habituellement employée pour les indices de prix à la consommation.

L'**INSEE** ne traite que du bois issu du champ industriel, qu'il s'agisse d'industrie de transformation du bois ou de récupération. Il emploierait ces valeurs dans différents indices tels que les indices des prix industriels, la référence prix traverses de chemin de fer, les marchés publics... À chaque fois ce sont des produits particuliers de l'enquête CEEB qui sont utilisés.

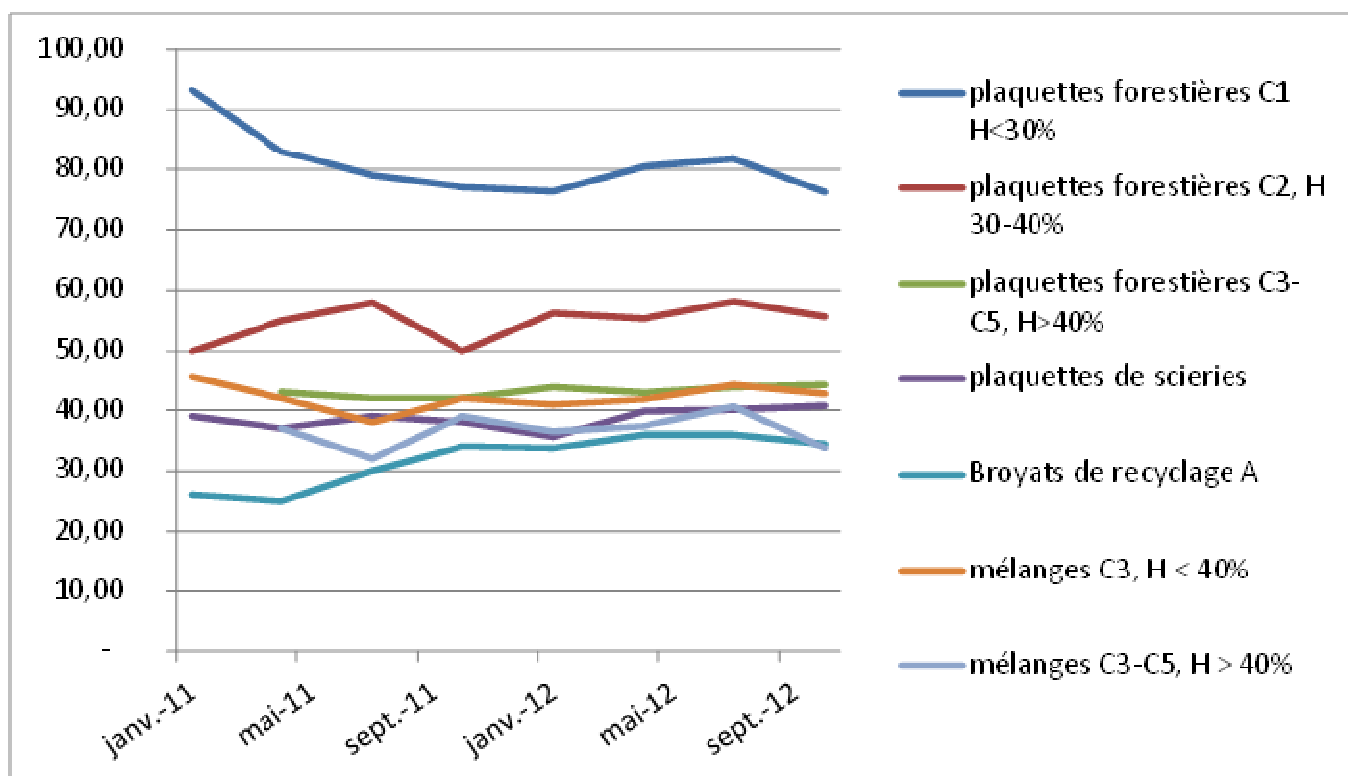
La mercuriale indicée¹ du **CEEB** permet, quant à elle, de lire l'évolution du marché des 19 familles de combustibles selon leur qualité. Le mode de calcul fournit comme résultat une lecture du prix moyen de toute la biomasse vendue, en intégrant les mouvements de marché. Par exemple, en imaginant qu'un acteur triple son volume vendu en maintenant son prix constant et que ce prix soit relativement élevé, alors l'indice du CEEB reproduira une augmentation du prix moyen. Dans un même cas, l'indice type LASPEYRE chaîné, ne reproduirait aucune évolution du prix moyen.

Résultats des indices « AGRESTE » des prix du bois-énergie sylvicole sur la période d'août 2011 à juillet 2012
(Source : AGRESTE – SSP – CEEB)

Catégories	Indice 3 ^{ème} trimestre 2011	Indice 4 ^{ème} trimestre 2011	Indice 1 ^{er} trimestre 2012	Indice 2 ^{ème} trimestre 2012
Bois ronds toutes longueurs	96,2	100	97,7	96,8
Bois bûches (longueur <= 1 m)	99,9	100	106	103,5
Plaquettes forestières, bocagères ou urbaines	95,8	100	100	102,6



Les premiers résultats de l'enquête CEEB



Evolution des prix enquêtés sur la période de janvier 2011 à octobre 2012
(Source : CEEB - Site de la Fédération Nationale du bois www.fnbois.com)



Témoignages

Michel BOYADJIAN, directeur des approvisionnements de Soven

« Depuis les travaux menés en 2008 sur les contrats types, il manquait le paramètre de référence à l'article traitant de la révision des prix. Depuis le début de cette année [2012], certaines de ces nouvelles références d'indice du bois-énergie sont entrées dans nos formules contractuelles avec nos clients et aussi avec nos fournisseurs. Fournisseurs intervenants à différents niveaux de la chaîne de production, suivent des formules de révision adaptées et synthétiques. »

Pierre de MONTLIVAUT, DALKIA, Directeur Général de Bois Energie France

« C'est avec impatience que nos clients, qu'il s'agisse d'industriels ou de collectivités, attendaient des statistiques claires et reconnues par tous les acteurs du bois-énergie. C'est un élément clé pour lever les appréhensions face à cette nouvelle énergie que de pouvoir suivre régulièrement les évolutions des prix, et convenir de formules d'indexation qui reflètent la réalité des coûts du combustible bois. »

Benoit FRAUD, Directeur, ONF Energie

« Les producteurs forestiers ont besoin d'indices de la filière bois-énergie correspondant aux produits qu'ils commercialisent dans cette filière. Nous ne pouvons nous satisfaire d'un indice composite intégrant des connexes de scierie et des bois recyclés. Ces produits, fortement liés au marché de l'industrie du papier et du panneau, ne reflètent pas notre travail pour alimenter la filière bois-énergie avec des produits forestiers bien spécifiques. Notre volonté est de garantir à nos clients des contrats dans la durée et cela ne peut passer que par des indices reconnus et représentatifs de notre activité. »

Christian ROUSSEL, Entrepreneur de Travaux Forestiers en Bourgogne

« Les repères d'indices de prix de vente sont très importants pour notre profession. Ces indices de prix apportent une vision générale, avec des données fournies par les professionnels eux-mêmes, ce qui est essentiel. Il y a trop de différences dans ce qu'on entend et ce qu'on observe. Il faut encadrer et parler des mêmes choses pour ne pas casser le développement de cette filière émergente. Dans le cadre de mon activité, de l'abattage des bois à la livraison en chaufferie, ces éléments de marchés me permettent régulièrement d'avoir des repères. J'espère que l'indexation des prix sera davantage utilisée dans les contrats de prestation et de fourniture de plaquettes forestières. Cela pérenniserait l'activité des entreprises et rassure les deux parties. »

